



FINANCES PUBLIQUES



PRESENTATION DE LA DIRECTION NATIONALE D'ENQUÊTES FISCALES

PRESENTATION DE LA DNEF

Ressources Humaines & Budgétaires

Ressources Humaines

Ressources Budgétaires

Formation Professionnelle

Services communs

Logistique

Communication

CAPL par dialogue social

Conditions de vie au travail

Délégations étrangères

Fraude TVA à l'International & Coopération

Bureau d'ordre

Rédacteurs

Secrétariat BIR

AAI

EUROFISC

Cellule Juridique
Pénale Contentieuse

BNI 1

BNI 7

BIR 1

BIR 2

BIR 3

BIR 4

Investigations Particuliers & Professionnels

Bureau d'ordre

Rédacteurs

BNI 2

BNI 4

BNAPF
BLF

Pôle patrimonial

BNI 3

BNI 5

Expert patrimonial

Visites Domiciliaires L16B

Bureau d'ordre

Rédacteurs

BNEPF

Paris Centre

Paris Nord

Paris Ouest

Bordeaux

Lille

Orléans

Toulouse

Visites Domiciliaires L16B

IDIV experts
L16B/Contentieux

Mesures conservatoires

Cellule d'appui

Rédacteurs

BNEPF
Paris Est

Lyon

Marseille1

Marseille2

Rennes

Strasbourg

Valorisation de l'information & Partenariats

Idiv experts saisies
informatiques

Gestion des données
externes (FFI, presse,
liaison)

Partenariats

Liaisons DNRED

BRS

B3I

BNI 6

Pour aller plus loin :

- Arrêté du 31 janvier 1969
- Arrêté du 17 mars 1983
- Arrêté du 24 juillet 2000 relatif à la direction nationale d'enquêtes fiscales
- Arrêté du 19 février 2014
- Arrêté du 16 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2000 relatif à la direction nationale d'enquêtes fiscales
- BOI-CF-DG-20-20131018

MERCI POUR VOTRE ECOUTE